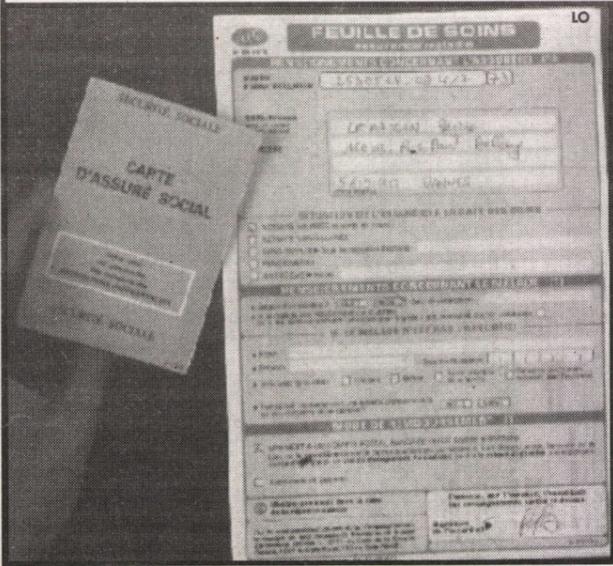


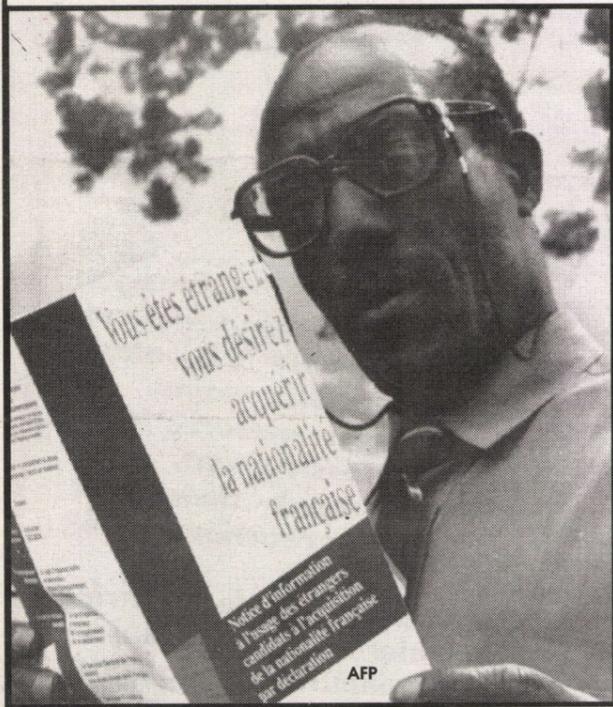
LUTTE OUVRIÈRE

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1313 - 3 septembre 1993 - prix : 9 F



Attaques gouvernementales sur les retraites, la santé, le chômage, l'immigration

QUAND LES LOIS LES GÈNENT, ILS S'ASSOIENT DESSUS



IL Y A CEUX QUI SE CACHENT DERRIÈRE LA CONSTITUTION...

■ Pasqua était mécontent - ou du moins il a joué à le faire croire - que le Conseil constitutionnel ait refusé son projet de loi sur l'immigration et du coup, il s'est mis à parler de changer la Constitution. Et Balladur a suivi à distance, mais suivi quand même puisqu'il vient de se prononcer pour une révision de la Constitution par la voie parlementaire. Les uns observent les lois et d'autres changent les lois plutôt que de changer eux-mêmes.

En fait, il s'agit d'un jeu démagogique. Pasqua est chargé, dans le gouvernement actuel de plaire à l'électorat de Le Pen. Il n'est même pas dit que cet accès de colère n'ait pas aussi pour but de mettre Balladur en demeure de rompre la cohabitation polie qu'il voulait mettre en oeuvre jusqu'aux Présidentielles. C'est que, dans la majorité, les rivalités, les crocs-en-jambe, les bagarres entre grands chefs, petits chefs, sous-chefs sont nombreuses face aux prochaines échéances électorales.

Mais pendant ce temps-là, la crise s'aggrave et le chômage augmente.

Pasqua agite le chiffon rouge de l'immigration pour détourner la colère des travailleurs. Il se fait le champion des petits-bourgeois, patrons de bistros, commerçants, Dupont-la-Joie en tout genre qui sont sa clientèle et sont les pires adversaires des travailleurs et des acquis sociaux, de la Sécurité sociale aux indemnités de chômage. Ils accusent les immigrés mais ce sont tous les travailleurs qu'ils détestent.

Une chose est quand même remarquable, c'est que le gouvernement actuel n'est pas le premier gouvernement qui voit un de ses projets de loi refusé par le Conseil constitutionnel.

En effet, au début où la gauche était au pouvoir, dès les années qui suivirent 1981, plu-

sieurs fois le Conseil constitutionnel, alors à majorité de droite, a refusé des projets de loi du gouvernement de gauche. Et qu'ont fait le gouvernement "de gauche" et le président de la République "de gauche" ?

Ont-ils ne serait-ce que parlé de modifier la Constitution, alors que le président de la République de gauche pouvait parfaitement provoquer ce changement par un simple vote de l'Assemblée où la gauche était majoritaire ? Non, le gouvernement de gauche s'est incliné, sans murmurer, sans discussion, en disant à tous, en

lois, cela ne les arrête pas. Cela n'arrête que la gauche peureuse.

La droite fait des promesses à la bourgeoisie, et une fois au pouvoir elle tient parole.

Au premier janvier, les retraites de la Sécurité sociale vont être amputées. Le gouvernement le fait progressivement, pour diviser les travailleurs, pour les atteindre les uns après les autres, mais tous seront touchés.

Les conditions d'attribution des ASSEDIC vont être aggravées et on pourra de moins en moins refuser un emploi, même très mal payé, sans perdre les

... ET CEUX QUI S'ASSOIENT DESSUS

particulier aux travailleurs : on ne peut rien faire contre le Conseil constitutionnel.

Aujourd'hui, on ne sait pas en quels termes le gouvernement Balladur cherchera à changer la Constitution. Cela risque de lui être plus difficile que cela n'aurait été à la gauche dans les années 1980, mais en tout cas il dit que c'est son projet. Il en parle ouvertement, avec véhémence. Les

indemnités de chômage. L'objectif, c'est de nous faire un jour travailler pour le montant du RMI et peut-être moins.

Là aussi, les mesures sont prises progressivement, dans le but de nous diviser et d'empêcher les réactions générales.

C'est pareil pour les licenciements : hier ici, aujourd'hui là, demain ailleurs. Le patronat comme le gouvernement évitent ainsi que la défense s'organise collectivement.

Et c'est pourquoi Pasqua agite comme un chiffon rouge le sort des travailleurs immigrés pour que les travailleurs, comme le taureau dans l'arène, ne voient pas, derrière la cape, le patronat, l'épée à la main.

Seulement, comme à certains taureaux, il est arrivé plusieurs fois dans le passé que la classe ouvrière voie rouge, mais ne se trompe pas d'ennemi.

L'éditorial
d'Arlette
LAGUILLER

Retraites : LE GOUVERNEMENT ORGANISE LA RÉGRESSION SOCIALE

Quand il s'agit de porter de mauvais coups aux travailleurs, le gouvernement Balladur sait aller vite : les décrets concernant la réforme des retraites sont d'ores et déjà publiés. La mise en application sera échelonnée, sans doute pour éviter le risque de réactions générales. Mais à terme l'attaque va être dure pour tous ceux qui n'ont, quand ils sont actifs, que leur salaire pour vivre et, quand ils sont vieux, leur retraite, pour laquelle ils ont d'ailleurs cotisé toute leur vie. Car bien sûr, ceux qui ont de quoi se payer une retraite par "capitalisation", ceux qui ont de quoi boursicoter et vivre comme des rentiers bien avant 60 ans, ne souffriront pas de ces mesures.

Alors qu'il y a des milliards joués chaque jour

à la Bourse, que la spéculation est constante, que chaque semaine apporte son lot de milliards d'aides et de subventions aux plus riches, le gouvernement n'hésite pas à s'attaquer à la retraite des vieux travailleurs. Et les conséquences seront lourdes pour les travailleurs les moins payés, ceux qui font les travaux les plus durs et sont usés à 60 ans. Elles seront lourdes pour ceux qui sont ou auront été pendant des mois ou des années chômeurs, pour ceux qui ne trouvent que des emplois occasionnels. Si la classe ouvrière laisse faire et, si par ses réactions, elle n'oblige pas la bourgeoisie à revenir sur toutes ces décisions injustes et cyniques, on verra au fil des années un nombre croissant de vieilles personnes sombrer

dans le dénuement et dans la misère physique et morale.

Cet avenir-là, les travailleurs doivent le refuser. L'accepter ne résoudrait ni le problème du chômage, ni celui de la crise. Cela ne résoudrait même pas – le gouvernement le dit lui-même – le problème du déficit des Caisses de retraite ! Il s'agit d'une attaque de plus, pour prendre toujours plus d'argent à ceux qui n'en ont pas et finir par en donner à ceux qui mènent la société de régression en régression.

Et c'est cette marche en arrière là que les travailleurs doivent arrêter.

LA RETRAITE PLUS TARD... ET PLUS FAIBLE

Les principales dispositions nouvelles concernant les retraites sont l'allongement à 40 ans de la durée de cotisation et le calcul de la retraite sur les 25 meilleures années, au lieu des 10 meilleures précédemment. Cette réforme, tous les gouvernements de droite comme de gauche en parlaient depuis des années.

Balladur et Simone Veil, selon qui, "si on ne prévoit pas l'avenir, il sera catastrophique", préparaient le terrain depuis des mois en puisant nombre de leurs idées dans le "livre blanc sur les retraites" ... de Rocard ! Avec les mesures actuelles, les conditions d'existence des futurs retraités – de tous les travailleurs actuels – vont très sensiblement s'aggraver. Le gouvernement a d'ailleurs prévu une application progressive et échelonnée des nouvelles dispositions, afin de mieux "faire passer la pilule" en divisant les différentes générations.

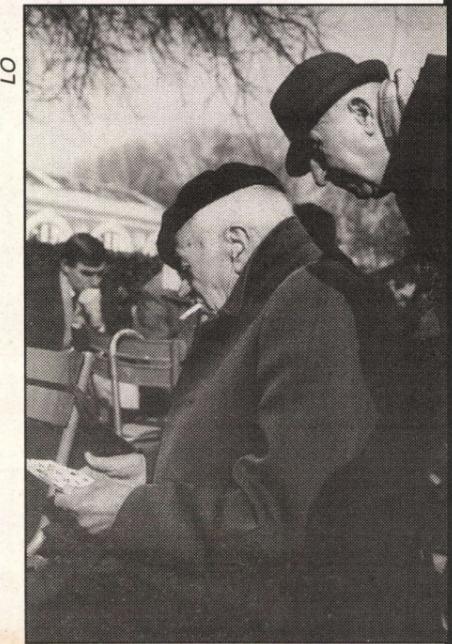
D'abord, il faudra avoir cotisé plus longtemps à l'assurance-vieillesse pour bénéficier d'une retraite complète : la durée de cotisation passe à 40 années au lieu de 37,5 jusqu'à présent (et seulement 30 années en

1948, aux débuts du système de Sécurité sociale actuel). Même si le principe de la retraite à 60 ans n'est pas formellement remis en cause, il faudra, pour partir à cet âge, avoir commencé à travailler à 20 ans, à condition de ne s'être jamais arrêté ensuite. Ce qui est aujourd'hui difficile à réaliser, en raison du chômage massif des jeunes qui recule l'âge du premier emploi d'une part, et d'autre part en raison de l'allongement de la durée de la scolarité, pour ceux qui font de longues études comme pour bien des jeunes travailleurs. Ainsi on aura le choix entre partir à 60 ans avec une retraite minorée, ou continuer à travailler bien au-delà de cet âge pour toucher une somme un peu plus élevée.

La seconde attaque contre les futurs retraités réside dans le changement du mode de calcul des retraites. Avant 1973, on faisait la moyenne du salaire des 10 dernières années. Après cette date, le système fut un peu amélioré : on prit alors en compte les 10 meilleures années au lieu des 10 dernières. Dorénavant, la moyenne des salaires sera calculée sur les 25 meilleures années, donc elle baissera

forcément et la retraite avec. Elle baissera pour tout le monde, même pour ceux qui auront eu une carrière régulière, mais surtout, considérablement, pour les travailleurs qui auront connu des périodes d'inactivité et de chômage (et ils sont légion aujourd'hui!).

Les nouvelles mesures s'attaquent aux retraites sur un autre plan encore, plus insidieusement. Le mode de calcul de leur revalorisation annuelle va être modifié. Avant les années 80, les retraites suivaient en gros l'évolution des salaires bruts, ce qui leur assurait une progression à peu près régulière. Puis la gauche au gouvernement a changé cela et les revalorisations des retraites ont commencé à être fondées sur l'évolution des salaires nets : on nivelait ainsi par le bas. Aujourd'hui, le duo Veil-Balladur a trouvé mieux : les retraites seront réévaluées en fonction de l'indice prévisionnel des prix de l'INSEE, indice systématiquement inférieur, depuis des années, à la hausse réelle des prix. Autant dire que le montant des retraites de base baissera considérablement. En fait, il est annoncé très officiellement que cette réforme ramènerait, d'ici quinze ans, les



pensions de base à 40 %, voire 35 % du salaire plafond de la Sécurité sociale, contre 46 % actuellement.

Telles sont les coupes sombres programmées dans ce qui est le seul moyen d'existence des vieux travailleurs. Des coupes sombres dont on nous dit dès à présent qu'elles seront tout à fait incapables de restaurer l'équilibre financier de la Caisse d'Assurance Vieillesse... Evidemment, puisqu'elles ne peuvent en rien contribuer à faire baisser le chômage, au contraire.

Reste à savoir jusqu'où nous allons les laisser faire...

O.L.

Bourse : LA SPÉCULATION CONTINUE

A la veille de la nouvelle vague de privatisations, les experts financiers s'inquiètent... de la trop bonne santé de la Bourse. Jugez plutôt : depuis le début de l'année, le certificat d'investissement BNP (première sur la liste des privatisables) aurait gagné 35 %, tandis que l'action Rhône-Poulenc affiche un gain de 32 %. Du coup, certains analystes craignent que le prix de vente des actions, fixé par la commission des privatisations à un cours nettement inférieur à celui de la Bourse, n'apparaisse ouvertement comme un véritable bradage du patrimoine de

l'Etat, même si c'est bien de cela qu'il est question.

En fait, au-delà du problème des privatisations, c'est l'ensemble des valeurs en Bourse qui, malgré la crise, se porte toujours bien. Elles viennent même d'enregistrer deux mois de hausse ininterrompue et, selon l'indice général des sociétés de Bourse, le gain moyen des spéculateurs atteint 16 % depuis le début de l'été. Quant au "CAC 40", en battant tous ses records le 30 août, il traduisait une progression de 220 % depuis le 1er janvier 1988. En clair, cela signifie que ceux

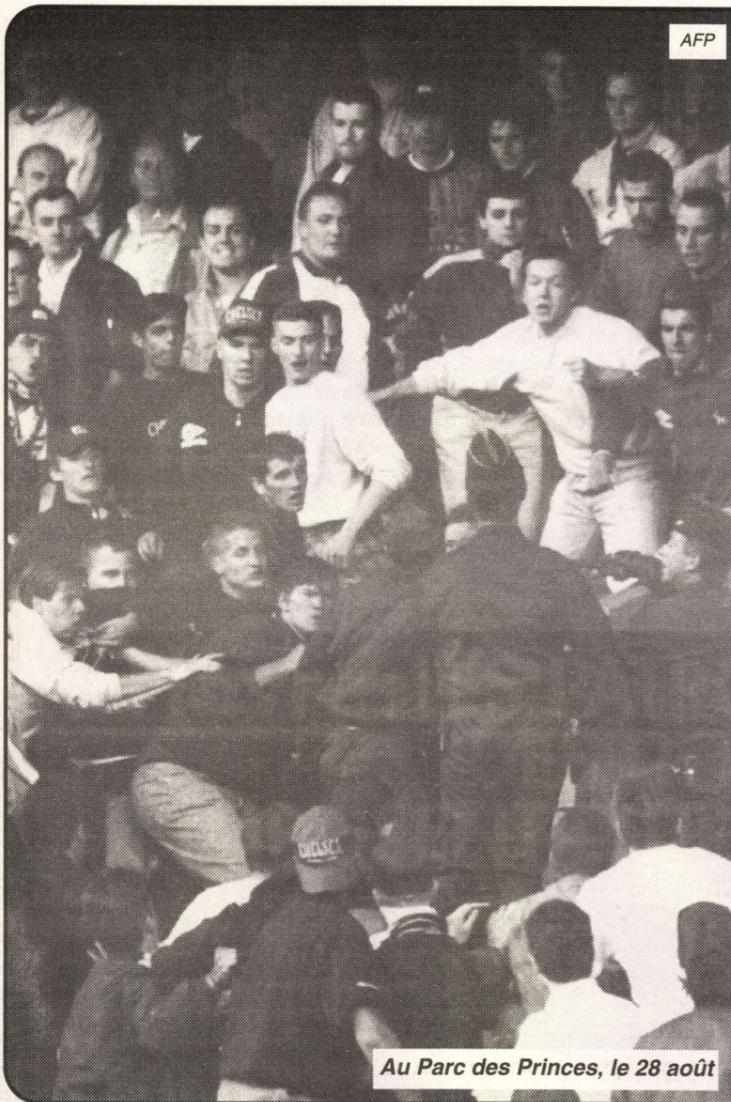
qui ont investi 1 million de francs à cette époque se retrouvent aujourd'hui à la tête d'un capital de 2,2 millions !

On comprend que, tandis qu'ils nous tiennent des discours sur la crise et la récession, les bourgeois et les spéculateurs de tout poil s'en donnent à cœur joie pour investir leur argent en Bourse, plutôt que dans la production. Tandis que les patrons licencient et augmentent l'exploitation des travailleurs, les boursicoteurs se bousculent pour acquérir une participation aux bénéficiaires escomptés des entreprises.

**Fête
de Lutte Ouvrière
à TOULOUSE**

**Samedi 25 septembre
à partir de 18 H
et Dimanche 26 septembre
jusqu'à 20 H**

au PARC DE LA MOUNÈDE
(route de Saint-Simon)
Métro Basso-Cambo, Bus n° 58



Au Parc des Princes, le 28 août

"AYEZ L'ESPRIT DE CLOCHER"

Tel est un des slogans de la récente campagne publicitaire du PSG pour inciter les Parisiens à aller le soutenir plus souvent au Parc des Princes. Ceux qu'une telle formule ne fait pas fuir et qui étaient au Parc samedi dernier, lors du match PSG-Caen, ont eu droit à du spectacle, non pas sur le terrain mais dans la tribune Boulogne, où se sont violemment affrontés des CRS et un groupe de supporters du PSG. Et ce match-là n'avait pas l'air arrangé à l'avance ! D'un côté les forces de l'ordre, de l'autre quelques dizaines de nazillons débiles... Difficile de choisir son camp !

Cette fois, il semble bien que ce soit l'intervention des policiers qui ait déclenché la bagarre. Mais tous les com-

mentateurs, à la télévision comme dans les journaux, en ont profité pour rappeler que les skin-heads et les "hooligans", qui excitaient et mobilisaient les supporters et déclenchaient les bagarres, se revendiquaient d'idées d'extrême-droite et étaient noyautés par des groupes d'extrême-droite.

Mais ce qui a été le plus frappant a été de voir les dirigeants du PSG chercher à minimiser les incidents. Le président de l'Association PSG a déclaré que les organisateurs ne pouvaient rien faire parce qu'ils n'avaient pas le droit de refuser de vendre des billets. Et il a ajouté qu'il n'avait pas du tout l'intention de toucher au club des supporters du PSG parce que, d'après lui, il y aurait 2 000 supporters

dans la tribune et 50 "à éliminer" seulement...

C'est bien là le problème... pour les organisateurs de matches et les responsables des équipes. Pour rapporter de l'argent, il faut que les stades soient le plus pleins possible ? Et ils le sont, en partie, avec le fond de supporters fournis par les clubs. Peu importe si cela permet à des bandes d'excités de se bagarrer ou à des groupes d'extrême-droite de se faire la main !

Tout cela a au moins permis à Pasqua de faire parler de lui, une fois de plus, et toujours sur le même sujet de la "sécurité", en nommant un policier chargé d'étudier la question de la sécurité dans les stades. On lui souhaite bien du plaisir...

O. L.

Pays-Bas

QUAND LE RACISME TUE

La grande banlieue de Rotterdam, aux Pays-Bas, a été le 21 août dernier le théâtre d'une scène insoutenable : une jeune Marocaine de 9 ans s'est noyée sous les yeux de 200 badauds.

Tombée d'un bateau pneumatique, la jeune fille n'a pu être sauvée. L'intervention des pompiers et de quelques personnes présentes sur place qui ont demandé aux badauds de les aider à chercher le corps dans l'eau s'est heurtée à la passivité et à l'hostilité de la foule dont une partie au moins

a même osé manifester ses sentiments racistes. Le porte-parole de la police déclarait : "Les gens sont restés sans rien faire. Ils n'ont même pas levé le petit doigt".

Ce qui aurait peut-être pu n'être qu'un banal accident s'est transformé en drame. La fillette n'est vraisemblablement pas morte faute de savoir nager : elle a été victime de l'indifférence générale et de la bêtise raciste ; une bêtise qui peut devenir meurtrière.

R. C.

Ce n'est pas un coup de la fatalité

A 4 h du matin sur la route du retour des vacances, un camion fou de 38 tonnes transportant des fruits a fait six morts. Le chauffeur s'était endormi. Dans quelles conditions roulent les routiers, et pourquoi des engins si énormes encombrent toujours davantage les routes alors que le transport par rail est plus sûr ?

La faute à la "concurrence". C'est-à-dire la course au fric et au profit, qui est aussi la course à la mort.

SÉVICES MILITAIRES

Un caporal-chef du 3^e Régiment d'Infanterie de Marine de Vannes (Morbihan) a été mis en examen judiciaire pour avoir violemment frappé trois recrues qui rentraient ivres à la caserne. L'un souffre de divers traumatismes, l'autre d'une fracture de l'arcade sourcilière, le troisième a dû subir une ablation de la rate.

Pour une fois, ce serait l'armée, cette "grande muette", qui aurait déclenché elle-même la procédure. Mais la justice a laissé en liberté l'auteur de ces hauts faits, que sa hiérarchie a quand même condamné à 40 jours d'arrêts, dont 20 à l'isolement.

Il faut dire qu'un autre Régiment d'Infanterie de Marine, le 21^e, basé à Fréjus, a

récemment défrayé la chronique. Dans ce régiment, qui a boulingué d'Irak au Tchad en passant par Sarajevo, les engagés doivent "s'accoutumer à l'effort, acquérir des réflexes et une grande résistance" explique le contrôleur général des armées. Alors c'est sans doute

pour des raisons de formation qu'une vingtaine de jeunes y ont subi des brutalités et des sévices sexuels, portés aujourd'hui devant la justice !

On ignore encore le verdict. Mais ce que déclare la Ligue des Droits de l'Homme en la personne de l'amiral Sanguinetti (bien placé pour connaître l'armée), c'est qu'une fois de plus on va faire payer des subalternes. "Personne ne peut croire", écrit-il "que l'instruction des engagés ait été abandonnée à ces quatre sous-fifres irresponsables". Or ce sont justement quatre petits gradés qui sont inculpés - pas même le capitaine et le lieutenant encadrant ces petits gradés.

Chaque année, une cinquan-

taine d'affaires de brimades et de sévices dans l'armée sont portées à la connaissance de la justice (car bien sûr, nombre de méfaits restent inconnus). Or non seulement ce sont des petits gradés qui y sont inculpés, comme si leurs hauts faits étaient ignorés de leur hiérarchie, mais bien qu'il y ait souvent mort d'homme (suicide ou prétendu tel) ces affaires débouchent souvent sur des non-lieux.

Bref, des militaires se sentant couverts par l'état-major de l'armée et la justice exercent leur sadisme à l'encontre de leurs propres recrues... Et on voudrait nous faire croire que les mêmes seraient capables "d'apporter la paix" à Sarajevo ou au Tchad ?

Erica MONTI



Mal-logés

NON AUX EXPULSIONS



CRS expulsant les mal-logés du XIV^e arrondissement, le 26 août à Paris.

Aux premières heures de la matinée, le 26 août, la police a investi la fondation Louise Koppe, avenue René Coty, dans le XIV^e arrondissement de Paris, afin de procéder à l'expulsion de 19 familles qui y avaient trouvé refuge depuis le mois de mars dernier.

Après la rue d'Alleray dans le XV^e, en juillet, la rue des Partants, dans le XX^e, la semaine dernière, il s'agit là de la troisième expulsion de familles mal logées survenue dans la capitale depuis le début de l'été.

Mais cette fois, en s'attaquant à des familles qui avaient trouvé dès leur installation en mars dernier, le soutien de plusieurs personnalités et associations - de l'abbé Pierre à Higelin, en passant par Harlem Désir, le professeur Jacquard, le MRAP, SOS Racisme - la mairie de Paris n'a pas pu faire son coup en douce. Une manifestation de protestation est d'ailleurs organisée, contre les expulsions en Ile-de-France, ce vendredi 3 septembre entre l'avenue René Coty et l'Hôtel de Ville.

Ici, policiers et CRS ont quadrillé le quartier, installé des panneaux grillagés aux fenêtres, avant d'investir l'immeuble pour murer les entrées et expulser manu militari une trentaine de personnes avec leurs enfants, la plupart immigrés.

Maire adjoint de la capitale, Jean Tiberi justifie de tels procédés au nom de l'occupation illégale des locaux "par des squatters, qui bloquaient ainsi les travaux que la mairie compte entreprendre pour faire de ce bâtiment une crèche et un centre d'accueil fonctionnant comme halte-garderie pour enfants et parents séro-positifs". Or, les locaux de la fondation étaient inutilisés depuis plus de trois ans. Et au moment où ils accueillent les familles mal logées, la ville décide de les affecter à un autre usage ! Comme par hasard.

Non sans cynisme, la Ville de Paris propose aux expulsés de les héberger à l'hôtel

pour huit, voire quinze jours. Et ensuite ? Rien. Jean Tiberi affirmait que "ces familles n'auront pas la priorité dans l'attribution de logements sociaux. Ce serait injuste pour les milliers d'autres demandeurs qui, eux, ne se laissent pas manipuler et restent dans la légalité".

Inscrites sur une liste d'attente, depuis plus de six ans pour au moins l'une d'entre elles, les familles mal logées de l'avenue René Coty ne sont pas des squatters comme le laisse entendre la Ville de Paris. Elles travaillent et aucune ne refuse de payer un loyer. Bien au contraire. Elles revendiquent seulement le droit à un logement décent.

A Paris comme en banlieue, les logements vides ne manquent pas. On recense plus de 100 000 appartements vacants auxquels viennent s'ajouter 5 millions de mètres carrés de bureaux inutilisés. Parallèlement, nombre de propriétaires préfèrent laisser appartements et immeubles vides plutôt que de les louer à des travailleurs.

Alors, reloger ces familles comme les milliers de sans-abri et dizaines de milliers de mal-logés que comptent la capitale ne devrait pas constituer un problème insurmontable.

Mais ce n'est pas cet Etat-là, au service exclusif des possédants, plus empressé à défendre les intérêts des nantis qu'à solutionner les problèmes de logement des travailleurs, qui peut réquisitionner les logements vides et contraindre les propriétaires à louer.

René CYRILLE

Rentrée difficile quand même !

Ces jours-ci, trois millions de familles, soit environ 40% des ménages, vont toucher l'allocation de rentrée scolaire qui exceptionnellement cette année passe de 403 F à 1500 F par enfant entre 6 et 18 ans.

Une famille ayant un enfant à charge touchera cette somme si elle perçoit, hors prestations familiales, moins de 10 915 F par mois. Pour une famille ayant deux

enfants à charge, il faut que les revenus du ménage ne dépassent pas 13 434 F par mois.

C'est dire que pour ces familles, estimées au nombre de 3 millions, l'allocation rentrée sera la bienvenue. Mais bien souvent elle ne couvrira pas les frais réels de scolarité car, selon une enquête de l'INSEE, envoyer son enfant à l'école pendant un an coûte en moyenne 3 070 F, dépense qui se

fait essentiellement au moment de la rentrée.

Alors, avec l'augmentation de prix des carburants, de la CSG et des cotisations UNEDIC, les factures additionnelles et les impôts, la fin du mois de septembre risque d'être fort difficile pour les familles de travailleurs, celles qui bénéficient de cette prime exceptionnelle, comme... pour les autres.

E. M.

L'élection partielle de Saint-Nazaire

LOIN DES PRÉOCCUPATIONS POLITIENNES

A deux semaines du premier tour de l'élection partielle de Saint-Nazaire, on ne peut pas dire que le duel, qui oppose les deux prétendants au siège de la circonscription, Garnier, le titulaire RPR dont l'élection a été invalidée (voir LO n° 1312) et le socialiste Evin, ex-ministre, ex-député, mobilise les esprits. Peu nombreux sont ceux qui croient qu'il peut y avoir un enjeu dans cette compétition, et surtout un enjeu qui les concerne. Et on ne peut leur donner tort.

Certes, on rencontre des électeurs qui expriment leur déception de voir la région nazairienne, traditionnellement socialiste depuis des décennies, représentée depuis mars dernier par la droite qui, disent-ils, "fait pire que la gauche". Mais bien peu défendent cependant le bilan de Evin qui, admettent-ils, n'est pas ce qu'on était en droit d'attendre de quelqu'un qui se dit représentant de la population laborieuse.

Parmi les électeurs du PC, on en entend qui reprochent à leur parti d'avoir appelé à voter pour Evin, au second tour lors des précédentes consultations, disant parfois qu'ils ne sont plus prêts à refaire ce geste cette fois.



Marie-France Belin, candidate Lutte Ouvrière à Saint-Nazaire.

Mais ce qui domine, c'est tout autre chose. Ce sont les préoccupations liées à la situation économique locale : le chômage, partiel ou total, mais aussi les emplois précaires qui vont avec des salaires tout aussi précaires, bref les difficultés de la vie quotidienne dans les foyers ouvriers, à l'image de ce que connaissent toutes les régions ouvrières du pays.

Il n'est pas difficile de discuter de tout cela. De montrer qu'il n'est pas normal que l'on fasse peser tous les sacrifices sur les travailleurs, alors que des trusts comme Alsthom, présent à Saint-Nazaire, puisque les Chantiers de l'Atlantique sont un des fleurons de ce trust, font des profits records. D'expliquer qu'il n'est ni logique, ni juste de laisser inactifs des milliers de bras alors qu'on pourrait utiliser l'argent de l'Etat à développer les services publics, à améliorer les transports en commun, les hôpitaux, les écoles publiques. De dénoncer les subventions à fonds perdus aux industriels, les dégrèvements fiscaux, les allègements des charges sociales dont ils bénéficient, sous prétexte de maintenir ou de développer l'emploi : les exemples sont nombreux dans la région d'entreprises ainsi soutenues, qui non seulement ne créent pas d'emplois, mais en suppriment... comme partout ailleurs.

Dans cette région qui conserve des traditions ouvrières, il n'est pas difficile de se faire entendre lorsque qu'on dénonce la rapacité des patrons. Beaucoup se disent d'accord sur la nécessité de riposter à la guerre sans merci que le patronat mène au monde du travail, et la souhaite... même si, pour l'instant, c'est encore souvent le scepticisme qui l'emporte.

Correspondant LO

MEETING

de soutien à la candidature de Marie-France BELIN

MARDI 7 SEPTEMBRE à 20 h 30 à Saint-Nazaire - Maison du Peuple avec Arlette Laguiller

Haïti

Le Parlement haïtien a finalement accordé sa confiance à Robert Malval, le Premier ministre nommé par le président Jean-Bertrand Aristide, en exil après avoir été renversé par un putsch militaire.

Ce geste des sénateurs et des députés haïtiens s'inscrit dans le cadre de l'accord signé à New York et sous l'égide de l'ONU, le 3 juillet dernier, par le président élu et le général Cédras, chef de file des militaires, accord prévoyant le rétablissement progressif d'un semblant de démocratie, avec la désignation d'un nouveau gouvernement, le départ de Cédras et le retour d'Aristide dans ses fonctions d'ici la fin du mois d'octobre.

VERS LA FIN DE L'EMBARGO MAIS PAS DE LA DICTATURE

Il n'en a pas fallu plus pour que les représentants des Etats-Unis se félicitent de cette avancée, et que le Conseil de sécurité des Nations Unies décide de lever les sanctions économiques prises à l'encontre du régime haïtien. En particulier, les livraisons de pétrole et d'armes, suspendues depuis juin dernier, vont donc pouvoir reprendre.

Pourtant, au-delà de la nomination d'un nouveau gouvernement derrière Malval, rien ne prouve que les bandes armées soient décidées à abandonner le terrain. La recrudescence depuis quelque temps des assassinats politiques et des exactions, notamment dans les campagnes, laisse plutôt craindre le contraire.

Certes, comme le prévoit l'accord du 3 juillet, une force internationale composée de 600 à 1000 conseillers militaires américains, canadiens et

français devrait être envoyée prochainement en Haïti, pour soi-disant veiller au rétablissement de la démocratie et roder l'armée à un fonctionnement plus compatible avec une démocratie. Mais son objectif sera plus d'empêcher la population de régler ses comptes. D'ailleurs, après les scandales dévoilés sur les agissements des troupes de l'ONU en Bosnie et en Somalie, on voit mal comment cette force internationale pourrait donner des leçons de bonne

conduite aux soudards haïtiens.

Autant dire que dans ces conditions Malval et son gouvernement ont bien des chances de rester les otages de la soldatesque. Quant à Aristide, dont on a déjà tant de fois annoncé le retour, l'accord du 3 juillet ne lui donne pas plus de garanties que les précédents qu'il reverra prochainement son fauteuil de président élu.

Roger MEYNIER

Somalie

L'ENLISEMENT

Une fois de plus, les Casques bleus ont lancé une opération pour retrouver le général Aïdid. Cette fois, l'opération était hélicoptérée, une vingtaine d'appareils américains avaient été mis en action, dans le secteur de l'hôpital de Digfer où se trouverait la résidence du général Aïdid.

Malgré le côté spectaculaire de l'opération (commandos descendus à l'aide de filins, appareil Cobra survolant l'hôpital, action éclair des soldats), il semble qu'une fois de plus, elle se soit soldée par un fiasco. Il faut dire que dans leur zèle les soldats américains des Nations Unies s'en sont pris à des employés des... mêmes Nations Unies.

Huit employés du Programme de développement des Nations Unies ont ainsi été appréhendés, ligotés puis relâchés une fois les identités vérifiées... Les relations entre les associations d'aide humanitaire et les militaires n'ont paraît-il jamais été

au beau fixe, mais c'est la première fois que les Nations Unies se trouvent impliquées dans les deux parties en présence.

En réalité, cet épisode illustre l'impasse dans laquelle se trouvent les Etats-Unis plusieurs mois après leur intervention en Somalie sous le nom de code de "Restaurer l'espoir". Il s'agissait bien sûr, sous prétexte d'assurer l'acheminement de l'aide humanitaire, de mettre de l'ordre en Somalie et d'y instaurer une forme d'Etat. Ce qui revenait à choisir entre les chefs de guerre somaliens rivaux. Pourquoi Aïdid,

d'abord sollicité, a-t-il ensuite été écarté, on ne le sait pas précisément ; ce qui est sûr c'est qu'il est devenu, au fil des mois, le chef de l'opposition somalienne et qu'il a gagné, auprès de la population choquée par les exactions et les interventions armées des Casques bleus, une certaine aura d'anti-impérialiste conséquent.

En tout cas, les Etats-Unis qui se montraient soucieux il y a quelque temps de se désengager de la Somalie, sont obligés d'y maintenir leur présence et d'y engager de nouvelles forces ; c'est ainsi que, la semaine dernière, 400 Rangers américains ont été dépêchés en renfort pour épauler les Casques bleus.

AFP



Char des troupes pakistanaises de l'ONU dans les rues de Mogadiscio.

Sur le terrain, les attentats et les attaques se sont en effet multipliés et ont fait des victimes jusque dans les rangs des soldats US.

C'est une situation que l'opinion publique américaine n'admet guère, et c'est une épine – une de plus – dans le pied de Clinton.

En attendant, la population somalienne subit toujours la guerre et la misère.

Colette BERNARD

Maroc



AFP

La mosquée de Casablanca : 3 milliards de francs à l'eau.

HASSAN II ATTEINT DES SOMMETS

Lundi soir 30 août, Hassan II, roi du Maroc, inaugurerait la mosquée qui porte son nom à Casablanca. Cet édifice construit en six ans, bâti en partie sur l'Atlantique, richement décoré, aurait coûté la bagatelle de 3 milliards de francs.

Toit ouvrant pour que les fidèles voient le ciel, minaret de 175 mètres, laser indiquant sur 30 kilomètres la direction de La Mecque : Hassan II n'a reculé devant rien pour gagner son paradis. Pas même devant le véritable racket auquel il a soumis ses sujets. Car, on s'en souvient, la souscription ouverte en 1987 et destinée à assurer le "financement populaire" de la mosquée s'est rapidement transformée en une vaste opération policière visant à pressurer la population au nom de dieu, bien sûr. Pour échapper à l'enfer sur terre, il fallait mieux payer. Et finalement les sommes recueillies ainsi auraient couvert plus de la moitié de ces gigantesques dépenses, dont le reste pèse aussi sur la population pauvre, que le régime ponctionne sans cesse pour payer ses dettes aux banquiers occidentaux.

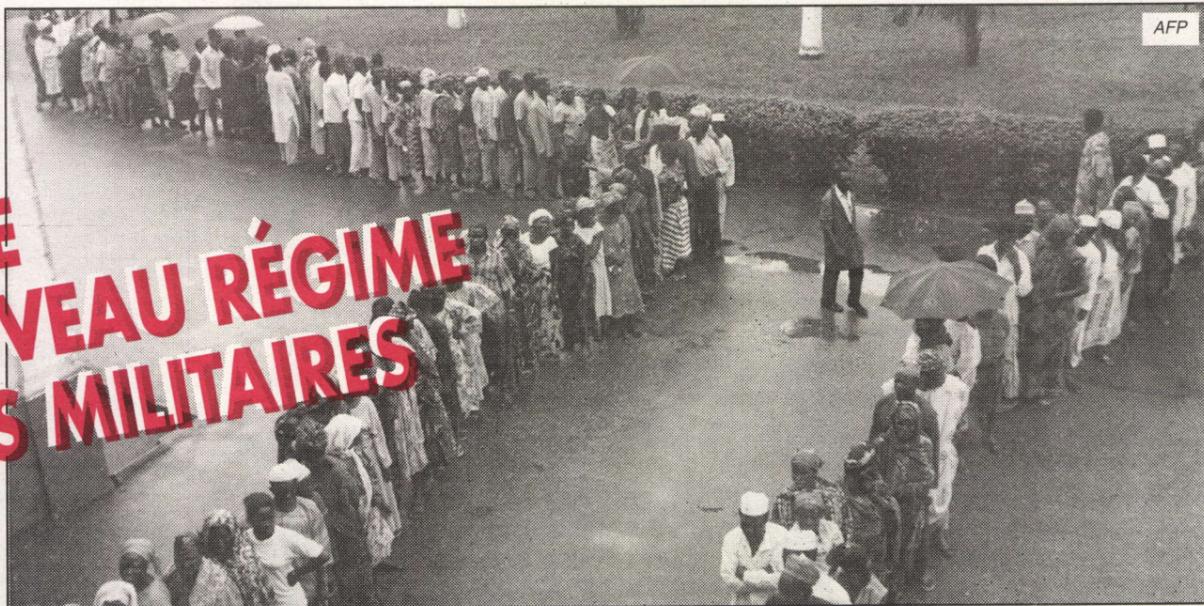
Hassan II aurait par ailleurs sollicité ses bons amis. Il paraît même que Pasqua aurait donné 50 000 F. Et Bouygues 1,5 million de francs. Mais on ne sait pas si ce dernier – qui aura sans doute été le plus gros bénéficiaire de la folie des grandeurs du roi – a porté ce don sur la facture du gros œuvre de ladite mosquée... Une folie des grandeurs dont l'architecte – français lui aussi – n'a pas eu à se plaindre, puisqu'il aurait raflé 300 millions de francs dans cette affaire.

Il y aurait, paraît-il, quelques retombées positives pour certains habitants de Casablanca, car l'installation de traitement des eaux usées servira aussi dans divers quartiers de cette ville ! Dieu merci ! Mais ce déploiement de luxe, ce gigantesque gaspillage qui a profité aux actionnaires des sociétés impliquées dans la réalisation de cette mosquée sont particulièrement indécents dans un pays où l'immense majorité de la population habite dans des taudis, manque de nourriture, de soins et vit dans une misère croissante.

Luc PAULET

Nigéria

GRÈVE GÉNÉRALE CONTRE LE NOUVEAU RÉGIME NOMMÉ PAR LES MILITAIRES



Queue devant un bureau de vote en juillet, lors des élections qui ont ensuite été annulées.

La saga du processus de démocratisation continue au Nigeria. Après avoir annulé les élections qu'il avait lui-même organisées en juillet dernier, le général-dictateur Babangida a finalement reculé devant les pressions anglo-américaines. Le 26 août il a annoncé sa démission et la remise du pouvoir à un gouvernement civil nommé... par lui-même.

A peine arrivé au pouvoir, le nouveau Premier ministre, le chef Ernest Shonekan, a annoncé la couleur par un décret assimilant toute référence au scrutin de juillet dernier à une incitation à la violence relevant de la haute trahison. Plusieurs avocats et journalistes ont été illico jetés en prison à ce titre, tandis que dans diverses localités des manifestations contre le nouveau régime étaient violemment réprimées.

Le 27, les dirigeants des principaux syndicats, dont certains avaient soutenu le régime de Babangida au début des années 80, au nom de la lutte contre la corruption, sont entrés dans la danse. Prenant en route le train mis en marche par les nombreuses manifestations et grèves spontanées qui ont éclaté depuis la fin juillet, ils ont lancé un appel à la grève générale illimitée, exigeant à la fois la démission du nouveau gouvernement et l'annulation de l'augmentation de 900% annoncée sur le prix de l'essence pour les particuliers.

Depuis, l'industrie pétrolière, principale ressource de l'économie nigérienne, est arrêtée. Lagos, capitale économique du pays, est paralysée. Les transports aériens comme terrestres sont bloqués. Et le 30 août, les fonctionnaires se sont joints au mouvement.

Pour l'instant, le gouvernement provisoire s'est contenté de lâcher un peu de lest en relâchant quelques journalistes. Mais les principaux journaux libéraux restent interdits.

Pendant ce temps, Londres et Washington, après avoir bruyamment condamné l'annulation des élections de juillet, restent sur l'expectative, expliquant qu'il vaut mieux attendre pour se prononcer, soucieux qu'ils sont de mesurer la crédibilité du

nouveau gouvernement, sa capacité à maintenir l'ordre et surtout l'ampleur du mouvement de protestation qui est en train de se développer au Nigeria. Après tout il faut quand même se méfier de trop parler de démocratie à une population qui compte

près de 110 millions d'habitants...

Le chef Abiola, le millionnaire que les résultats officieux des élections de juillet donnaient pour gagnant, est lui confortablement installé dans un grand hôtel londonien, attendant sans doute le feu vert du

ministère anglais des Affaires étrangères pour retourner en vainqueur au pays. Quant aux aspirations à la démocratie des manifestants de Lagos et d'Ibadan, tout ce beau monde s'en moque !

F. R.

Centrafrique Togo

L'HÉRITAGE COLONIAL



Mitterrand serrant la main de Eyadema en 1983. Il ne l'a pas encore lâché !

Le gouvernement français vient de faire pression sur le général Kolingba, président de Centrafrique, pour qu'il accepte le résultat des élections présidentielles où il était arrivé en quatrième position, avec seulement 13 % des voix.

Pourtant le général Kolingba entendait bien ne pas se soumettre au verdict des urnes. Dimanche 29 août, jour où devaient être annoncés les résultats de ces élections ainsi que ceux des législatives qui avaient eu lieu le 22 août, le général Kolingba avait en effet annoncé des décrets modifiant le code électoral en vue de remettre en cause sa défaite. Mais sous la menace de voir la France lui supprimer toute aide financière (elle avait déjà été momentanément suspendue pour contraindre Kolingba à organiser des élections) le général a dû faire marche arrière. Il faut dire que le régime est même incapable d'assurer régulièrement la paie de ses propres fonctionnaires.

Les autorités françaises ont donc lâché leur ami Kolingba, après s'être appuyé sur lui pendant dix ans ; tout comme elles s'étaient débarrassées

avant lui de l'ancien "ami de la France" Bokassa.

Ce n'est pas que le respect de la démocratie tarade les représentants de l'impérialisme français. Mais le gouvernement français ne tient certainement pas à ce que les changements de régime se fassent sans lui ou contre lui. Aide financière, aide militaire (1500 hommes de troupe sont stationnés en Centrafrique en permanence) permettent à l'impérialisme français de rester présent dans ses anciennes colonies. Et ce sont aussi des moyens de garantir la sécurité des profits des compagnies françaises opérant dans le pays.

En tout cas, le gouvernement français n'a pas pris de risque à se montrer, cette fois, partisan du respect des formes parlementaires en Afrique : le challenger du dictateur Kolingba, Ange Patasse, fut lui-même dans le passé... Premier ministre du dictateur Bokassa.

Mais une fois ne devient pas forcément coutume. Car force est de constater que les mêmes autorités françaises ne sont guère gênées par les méthodes du dictateur en place au Togo.

En effet, le même dimanche 29 août, était annoncé le résultat de l'élection présidentielle au Togo, où le dictateur en place a obtenu 96,5 % des suffrages. Il est vrai que les partis d'opposition avaient fini par renoncer à s'y présenter, et qu'un tiers des électeurs seulement est venu voter.

Quelques jours auparavant, mercredi 25 août, dans le village d'Agbandi, au nord du pays, les militaires togolais avaient passé à tabac des habitants traités de "saboteurs d'élection". Le jeudi 26, ils avaient organisé un nouveau raid dans le village, arrêtant 40 villageois, à nouveau frappés et jetés en prison. Le lendemain, 19 des prisonniers étaient morts intoxiqués ou volontairement empoisonnés par la nourriture qu'on leur avait donnée.

Les 96,5 % du général Eyadema, même obtenus avec de telles méthodes, ont convaincu les autorités françaises, qui ont "pris acte" de sa victoire. C'est que patronat et gouvernement français misent sans doute encore sur le dictateur Eyadema.

Olivier BELIN

CHR de
Tours

"Quota
épuisé",

greffe refusée UN CHOIX SCANDALEUX

Jeudi 26 août, la direction du CHR de Tours a refusé à l'équipe chirurgicale l'autorisation de procéder à une greffe de cœur. Quatre malades sont en attente de transplantation, un cœur se trouvait disponible pour une greffe, mais le budget affecté aux transplantations étant épuisé - le "quota" prévu était de quatre greffes pour cette année - les malades tourangeaux n'y ont plus droit !

L'hôpital de Tours est paraît-il en déficit, et les mesures d'économies ne cessent de déferler depuis plusieurs mois. 200 postes sont actuellement en voie de suppression, c'est-à-dire 200 auxiliaires dont le contrat va être terminé et qui vont rejoindre les rangs des chômeurs. Et maintenant, c'est carrément en prenant le risque de jouer avec la vie d'un malade que le nouveau directeur récemment nommé entend appliquer son plan de "rigueur".

Médecins, administration et ministère affirment tous que le procédé est très courant, que cela ne présente aucun danger pour les

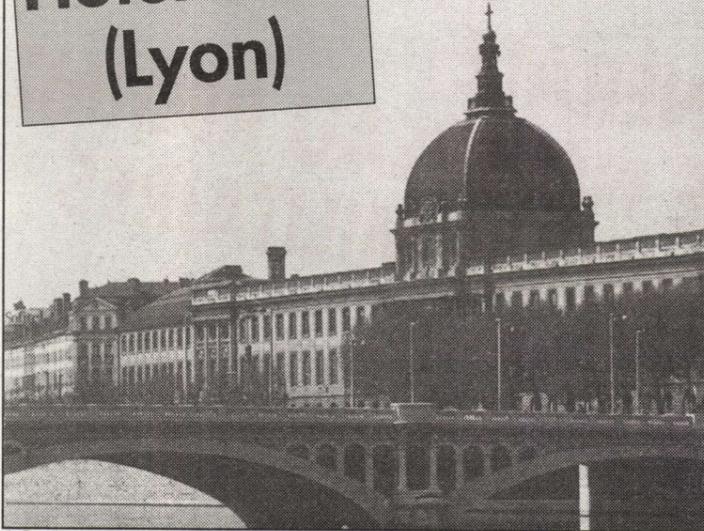
patients et qu'il ne s'agit que d'ajustements financiers, chaque hôpital ayant un quota de greffes à respecter. On comprend vite qu'en poussant un peu ce type de raisonnement, il doit être possible de faire carrément "l'économie de quelques greffes"...

De tels scandales ne manqueront pas de se multiplier si l'on continue à considérer les hôpitaux comme des entreprises dont l'objectif est d'être rentables. Il y aura intérêt à tomber malade en début d'année, avant que les crédits, calculés au plus juste, ne soient épuisés !

Mais, pour cette fois, la direction n'a pas pu éviter que son mauvais coup connaisse une large publicité et suscite l'indignation générale. Il y a tout de même des gens pour trouver scandaleux qu'on applique aux greffes de cœur des critères de "rentabilité" qu'on ne se pose pas, par exemple, pour les dépenses militaires...

Correspondant LO

Hôpital
Hôtel-Dieu
(Lyon)



LO

Comme chaque année, à l'hôpital Hôtel-Dieu de Lyon, se pose le problème du personnel de remplacement au moment des congés ; d'autant que, depuis plusieurs années, les crédits affectés à ces remplacements ne cessent de diminuer.

Cette année, ce fut le tollé général lorsque le personnel de nuit a vu débarquer, en guise de remplacement, des étudiants... en comptabilité ou en anglais !

Dans les services, la nuit, il y a bien souvent en tout et pour tout une infirmière et une aide-soignante par unité, ce qui nécessite, encore plus que le jour, des personnels formés et qualifiés. On comprend la réaction vive des agents qui espéraient au moins avoir des étudiants en médecine, des aides-soignantes ou des élèves-infirmières.

Et ce qui devait arriver arriva : dans un service de chirurgie, un opéré a fait un arrêt cardiaque nécessitant des soins d'urgence. L'étudiant présent,

paniqué, s'est trouvé bien incapable de réagir comme il aurait fallu. La chance a voulu que, cette fois-là, le malade s'en sorte...

Autre exemple : comment peut-on demander à des jeunes recrutés pour faire du ménage mais qui, par la force des choses, sont amenés à aider aux soins, de pouvoir faire face dans des services de SIDA comme ce fut le cas ?

La direction de l'hôpital a été forcée de reconnaître la légitimité de la colère du personnel, et était plutôt mal à l'aise de voir que ces incidents auraient pu avoir de graves conséquences.

Quant aux surveillantes-chefs présentes, elles n'en menaient pas large lorsque les agents leur ont demandé pourquoi les aides-soignantes de jour qui, cette année, s'étaient proposées d'assurer des nuits, n'ont pas été retenues ? Les agents ne se sont pas privés également de leur dire en face qu'il était quand même invrai-

L'ÉTÉ DE TOUS LES DANGERS

semblable que ce problème ne les ait pas effleurées. Il est vrai qu'en dehors de leurs réunions et de leurs plannings, beaucoup de ces chefs semblent avoir oublié la réalité du travail dans les services.

Si la direction s'est engagée, pour les années à venir, à ce que cela ne se reproduise pas - et c'est bien le moins qu'elle pouvait faire - le vrai problème demeure : les hospitaliers ne sont pas en nombre suffisant tout au long de l'année, et a fortiori au moment des congés. Avec un budget de la santé conséquent, l'hôpital public devrait à la fois assurer le service public des soins en été et permettre à ses agents de partir en vacances comme ils l'entendent.

Mais voilà : l'hôpital public est de moins en moins au service du public !

Correspondant LO

Sollac-GTS
(Dunkerque)

L'USINE QUI TUE

Deux accidents mortels se sont produits en une semaine sur le site sidérurgique de Sollac-Dunkerque.

Le premier a eu lieu le 21 août : un ouvrier intérimaire travaillant pour l'entreprise sous-traitante STED à GTS Industries (société détachée juridiquement de Sollac, spécialisée dans le laminage

des tôles fortes) a été écrasé par une benne à déchets. Il avait 20 ans. C'était son premier jour de travail. Il était chargé de déblayer les déchets d'une cave, de les mettre dans une benne qui était évacuée par un pont roulant. Le pont n'atteignant pas l'endroit, un palan et des câbles avaient été rajoutés. C'est le palan qui a cédé.

Tout ce bricolage avait été fait pour économiser sur le matériel et sur le temps. Il n'y avait pas non plus de vigie pour signaler les mouvements du pont et faire évacuer la zone dangereuse pendant la manœuvre.

Le second accident s'est produit le 25 août. Un travailleur de l'entreprise sous-traitante Herlicq est tombé d'une échelle alors qu'il effectuait des travaux d'entretien. Il est mort sur le coup. Là aussi le matériel ne répondait pas aux normes de sécurité : ou bien l'échelle apposée à la paroi métallique aurait dû être fixée ; ou bien il aurait fallu une autre installation. Mais, pour gagner du temps, des consignes ont été données de continuer ainsi.

Ce sont les deux acci-

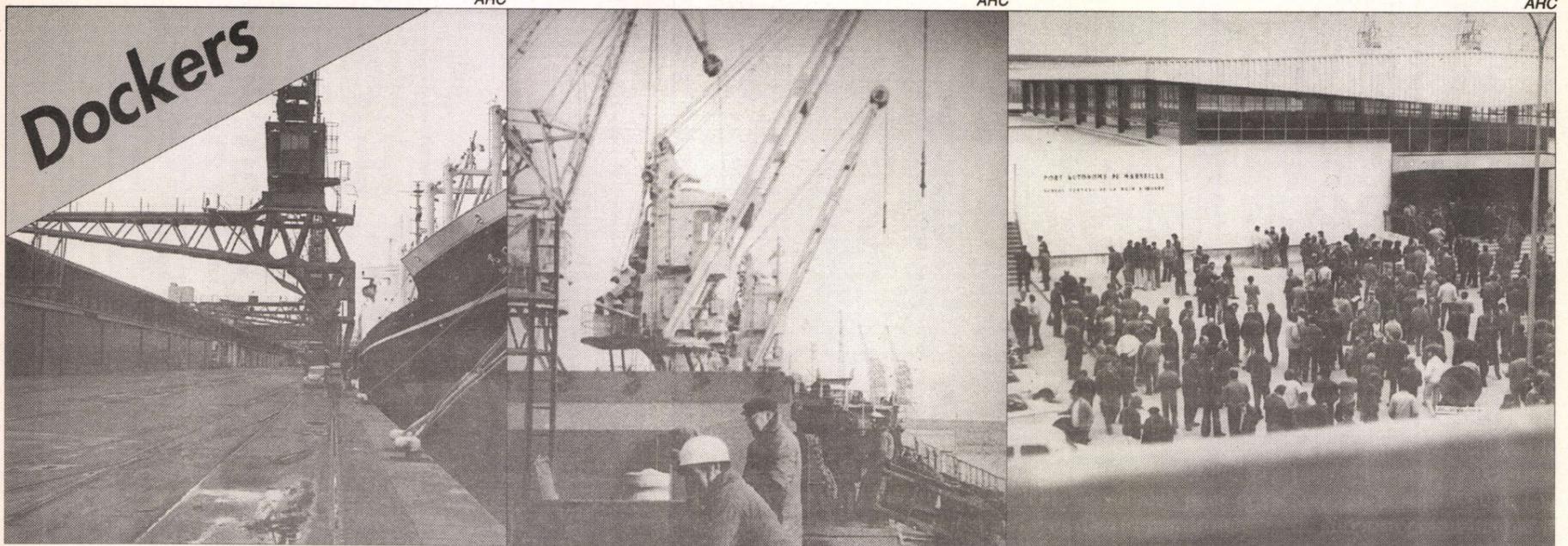
dents les plus dramatiques, mais ce ne sont pas les seuls qui ont eu lieu au mois d'août. Du 12 au 25 août, il y a eu pas moins de onze autres accidents à Sollac provoquant des traumatismes thoraciques, des traumatismes crâniens, une intoxication à l'oxyde de carbone, des fractures, des amputations de doigts.

Cette série d'accidents a une tout autre explication que la malchance et le hasard. Après avoir licencié plusieurs milliers d'ouvriers ces dernières années, Sollac et GTS ont fait massivement appel à la sous-traitance. Pour gagner le maximum d'argent, ils font jouer la concurrence entre entreprises sous-traitantes dans le but de baisser le prix des contrats. Les patrons sous-

traitants, eux, rognent sur le matériel, sur les chaussures et les gants. Et cela pour les travaux les plus sales et les plus dangereux. Ils font aux ouvriers un chantage constant : ou ces derniers acceptent de travailler dans les conditions qu'on leur impose, ou ils n'auront pas de travail.

Enfin, Sollac et GTS, qui organisent pour leurs profits cette insécurité permanente qui blesse et qui tue, voudraient bien dégager leur responsabilité. Mais bien des travailleurs sont conscients que les directions de ces deux sociétés sont aussi responsables et coupables des accidents que les entreprises sous-traitantes.

Correspondant LO



Le Havre : LES PATRONS DES DOCKS IMPOSENT LEUR LOI

Dimanche 22 août, une assemblée générale des dockers du Havre a voté l'accord signé jeudi 19 entre le syndicat CGT et les patrons de la manutention, mettant ainsi un terme à deux années de lutte des dockers.

Rappelons que c'est fin 1991 que le gouvernement socialiste s'est attaqué au statut des dockers, datant de 1947. Les dockers étaient accusés de mettre en péril l'ensemble du trafic portuaire de France, parce que le coût de la main-d'œuvre aurait été scandaleusement élevé. En fait, le statut de 1947 offrait surtout aux dockers la garantie de l'emploi et une indemnité pour les journées chômées. Pour les patrons de la manutention, ce sont ces droits somme toute élémentaires qui devenaient des privilèges inacceptables. Le gouvernement socialiste vola donc au secours des patrons. Le 10 juin 1992, la loi Le Drian - secrétaire d'Etat sous le gouvernement Cresson - fut votée à l'assemblée, appuyée évidemment aussi par la droite. Elle prévoyait la suppression de 4 000 emplois sur 8 300 dans les docks, dont 1 300 pour le seul port du Havre. Les autres dockers perdaient toute garantie sur leur emploi et devenaient mensualisés, voyant ainsi leur charge de travail doubler.

Bien avant ce vote, des grèves avaient

éclaté dans les différents ports, en particulier au Havre, à Marseille et à Dunkerque. Le gouvernement s'ingénia alors à diviser le mouvement des dockers en imposant une négociation port par port. La CGT ayant accepté ce préalable, les patrons de la manutention réussirent dès l'an dernier à arracher l'accord des ports de Dieppe, Bastia et Nantes, puis au début de l'année du port de Marseille.

Le Havre, deuxième port français, demeurait donc l'un des derniers points de résistance. Malgré tout, les patrons de la manutention n'ont pas reculé d'un pouce sur le plan qui prévoit la mensualisation de 1 000 dockers sur 2 300 postes. Sur les 1 300 dockers dont les emplois ont été supprimés, 700 partiront en préretraite, 300 se verraient offrir une prime de départ, et 317 feraient l'objet d'un congé conversion.

L'accord du 22 août a certainement été voté dans la colère, même si le secrétaire de la CGT a voulu lui trouver un aspect positif dans le fait d'avoir "sauvegardé" la profession de docker. De nouveaux chômeurs dans une région déjà fortement touchée, une charge de travail doublée pour les travailleurs, voilà comment les patrons entendent la modernisation d'un secteur !

G.B.

Port de Marseille APRES AVOIR LICENCIÉ, LES ACCONIERES VEULENT DES EMBAUCHES SANS GARANTIES

Après la loi de juin 1992, à Marseille-Fos, une longue période de mouvements des dockers avait abouti le 8 mars dernier à un accord entre le syndicat CGT des dockers et les acconiers, patrons des entreprises de manutention qui emploient les dockers. La mise en application de cet accord soulève bien des problèmes qui ont été, entre autres, à l'origine de la journée de grève des dockers marseillais du 20 août et d'une assemblée générale des différentes professions portuaires.

Les effectifs des dockers sont passés, du fait de l'accord, de plus de 2 000 à 1 118. Or, ce nombre est insuffisant pour assurer le travail en cas de gros trafic, et, en juillet et août, au moment des congés, les acconiers n'ayant plus assez de personnel voulaient employer des dockers en contrat à durée indéterminée,

pour un "shift", c'est-à-dire 7 heures ou plus à leur gré. Le syndicat CGT des dockers s'y est opposé, demandant que soit embauché le nombre de dockers nécessaire, et qu'il puisse contrôler cette embauche.

Les négociations, qui avaient repris entre les acconiers et le syndicat, sous la houlette du Port Autonome de Marseille-Fos, ont été rompues mercredi 25 août. Les patrons veulent, sur le port comme ailleurs, profiter du climat de découragement des travailleurs pour imposer leurs diktats, diktats qui consistent aujourd'hui, après avoir diminué de moitié les effectifs des dockers, à prétendre réembaucher sans garanties concernant l'emploi et sans contrôle.

Correspondant LO

La Poste

La reclassification, DERNIERE ARNAQUE DE LA DIRECTION

Le changement de grille salariale et la reclassification des personnels en cours actuellement à La Poste devaient déjà être, pour la grande majorité du personnel, nulle. Mais voilà que le ministère a trouvé à faire encore plus nul : faire semblant d'accorder quelques améliorations de salaires à une petite partie des employés amenés à changer de catégorie... en les reprenant dans leur poche.

Depuis un peu plus de trois ans le ministère s'est engagé dans une réforme des PTT, qui a abouti à la séparation des PTT en deux : La Poste et France Télécom (entreprise pour laquelle on parle aujourd'hui de privatisation). A La Poste elle-même, on a procédé à une vaste réorganisation, avec

modification des catégories... dont le but évidemment est de réaliser à terme de grosses économies de personnel : près de 20 000 emplois ont été supprimés depuis 10 ans, et des milliers de nouvelles suppressions par an sont programmées pour l'avenir.

Alors pour faire avaler la couleuvre, La Poste avait lâché, échelonnées sur ces trois dernières années, quelques centaines de francs d'augmentation à chacun, en réorganisant les grilles indiciaires.

Nous entrons aujourd'hui dans la dernière phase de cette réforme : tout le monde doit basculer de l'ancienne grille de salaire, et ancien découpage en catégories, aux nouvelles catégories et grille, certains pouvant, tout en effectuant le même travail, se retrouver à une fonction qui a changé de nom et qui peut se situer au-dessus ou au-dessous de son ancien grade.

Cette opération, pour 90 % du personnel, devait être une opération blanche sur le plan du salaire. Sauf pour une petite partie

du personnel que la reclassification placerait un peu au-dessus de son indiciaire actuel. Les dirigeants de la CFDT-postiers, grands négociateurs et propagandistes de la réforme, avaient été les premiers à faire valoir auprès des postiers tous les petits avantages supposés que, grâce à leur énergie déployée dans les couloirs du ministère, la réforme allait leur rapporter.

Mais voilà qu'en juillet dernier, le ministère a fait savoir que la réforme serait ainsi "trop chère", qu'il n'avait jamais été question d'un tel "dérapage" sur les salaires (quelques centaines de francs pour une petite partie du personnel !) et que les modalités étaient encore à mettre au point.

C'est chose faite. En même temps que la mise en application de la réforme, les primes annuelles des postiers vont être mensualisées (mais pas incluses dans le calcul de la retraite) : dès septembre pour l'encadrement ; à partir du 1er janvier 1994 pour les autres. La simultanéité des deux mesu-

res n'est pas un hasard. D'abord, elle permet de faire paraître, pour tous, une fiche de paye plus grosse, puisqu'on y rajoute un douzième du montant des primes précédemment annuelles. Elle cache une deuxième entourloupe pour ceux dont le salaire devait augmenter de plus de 200 F (10 points d'indice), ou de 300 F (15 points) selon les catégories, on compensera en partie l'augmentation prévue du salaire par une diminution correspondante de la prime. Et même cette augmentation ainsi réduite à un maximum de 200 F (ou de 300 F) sera étalée sur trois ans.

Une façon de reprendre d'une main ce que l'on avait fait miroiter de l'autre, et d'achever de convaincre du caractère bidon de la réforme des catégories la minorité de postiers qui avaient pu avoir quelques illusions à ce sujet.

Correspondant LO

CHAFFOTEAUX
(Saint-Brieuc)

STOP AUX MAUVAIS COUPS DE LA DIRECTION

A Chaffoteaux, un plan de 122 suppressions d'emplois est en cours. Annoncée juste avant les vacances de la mi-juillet, la procédure officielle a été suspendue pendant 5 semaines, le PDG ne voulant pas qu'on l'accuse de profiter de la période des congés pour porter des mauvais coups à l'emploi, avait-il dit, sans rire, à une réunion du Comité central d'entreprise. Mais à peine rentrée la direction semble avoir voulu mettre les bouchées doubles.

C'est ainsi que nous avons appris que deux travailleurs de nuit, surpris en juillet un verre à la main, avaient été licenciés pour faute grave. Un autre ouvrier, victime d'un accident du travail il y a quelques années, et qui depuis a des problèmes de santé, s'est vu convoqué trois jours après la reprise pour une entrevue préalable de licenciement, la direction estimant que vu son état elle

n'avait plus de poste de travail à lui proposer.

La même semaine, plusieurs dizaines de travailleurs ont reçu, avec leur fiche de paye, une lettre du chef du personnel leur expliquant qu'il les sanctionnait d'une heure de salaire pour avoir baissé volontairement les cadences à l'annonce du plan.

Inutile de dire que ces méthodes n'ont pas du tout été appréciées, mais celle touchant un travailleur handicapé a été ressentie comme une véritable provocation. Du coup, plus de 200 travailleurs ont débrayé vendredi 27 août, pendant une demi-heure, juste avant la réunion du Comité d'entreprise.

Cette première réaction collective a sans doute fait réfléchir la direction qui a accepté de revoir avec le médecin de l'usine la question du poste de ce travailleur.

**Employés de la
Sécurité sociale**

COTISER TOUJOURS PLUS... POUR TOUCHER TOUJOURS MOINS !

La Caisse de retraite des employés de la Sécurité sociale, la CPOSS, est en déficit ; déficit dû à la baisse de la masse des salaires (quasi-blocage des salaires) et suppression de 10 000 emplois en quelques années.

Fin juillet, on nous a fait le coup du chantage : faute de fonds, les retraités ex-employés de la Sécu ont failli ne pas toucher leur retraite, et nous,

actuels employés de la Sécu, avons failli payer 1 % supplémentaire de cotisation. Mais faute d'accord entre les patrons et les syndicats à la Commission paritaire nationale, les négociations et la décision avaient été repoussées en septembre.

Mais Simone Veil et le ministère n'ont même pas attendu jusque-là pour imposer leur décision : le 9 août, d'autorité, ils ont décidé d'augmenter de

1 % la cotisation payée par les actifs.

Les retraités, eux, se sont vu supprimer l'augmentation de leur pension de 0,8 % qui était prévue en août.

La retraite est de moins en moins complémentaire, mais les cotisations, elles, sont de plus en plus supplémentaires !

Correspondant LO

Rhône-Poulenc
(Vitry-sur-Seine/94)

C'EST AUX PATRONS DE PAYER LA DIFFÉRENCE

Les mesures instituant un délai de carence pouvant aller jusqu'à 75 jours plus 8 jours de franchise, avant le paiement des indemnités de chômage, ont été très commentées à l'usine Rhône-Poulenc de Vitry-sur-Seine.

En effet, les indemnités de licenciements prévues par les conventions collectives de la chimie sont plus élevées que le minimum contractuel légal. De ce fait, les dizaines de salariés qui partent ou vont partir, dans les mois à venir, en "licenciement économique" (des départs au volontariat après 57 ans, mais non remplacés) sont touchés par ces mesures.

- "J'ai fait mes calculs, je perds 30 000 F, mais tant pis, je pars quand même... Je ne vais tout de même pas rester", déclare un agent de maîtrise du

secteur antibiotiques.

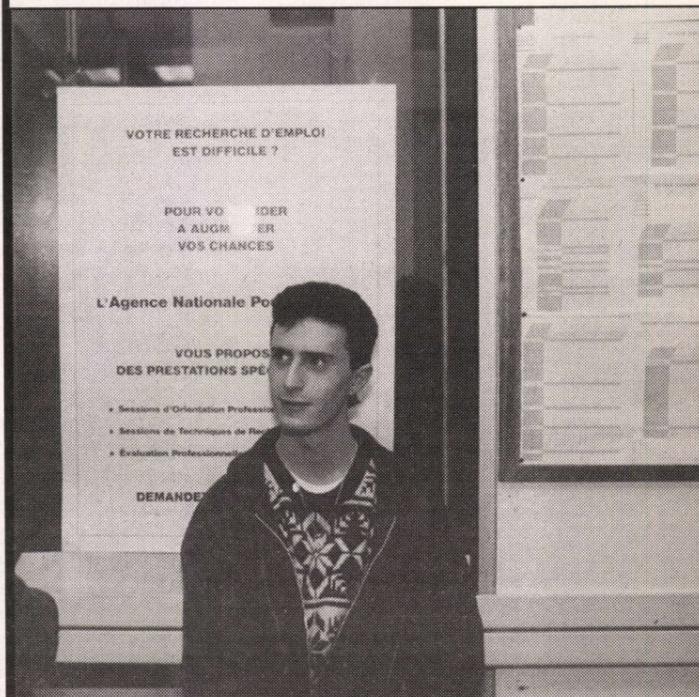
- Un ouvrier dont l'indemnité de licenciement est moins élevée perdra, lui, 20 000 F environ : "C'est dégueulasse, mais de toute façon je me tire quand même, car plus on attend et moins on touchera".

C'est le sentiment unanime : "Ce sont des salauds de nous faire ça. On a cotisé toute notre vie".

Mais ça n'arrête pas le sauve-qui-peut général pour autant !

Quant à l'idée que "c'est au patron de compenser la perte due au délai de carence en augmentant d'autant l'indemnité de licenciement", les travailleurs sont bien d'accord puisque "c'est le patron qui profite de la réduction des effectifs". Mais, de là à vouloir l'exiger auprès de la direction, c'est une autre histoire.

CHÔMAGE EN HAUSSE : LE CHOIX CYNIQUE DE LA BOURGEOISIE



Ménilon/GAMMA

Le chômage poursuit sa progression. Fin juillet, il y avait 26 000 demandeurs d'emplois de plus que le mois précédent.

Il y a donc aujourd'hui 3 211 800 chômeurs en France — des demandeurs d'emploi plutôt, suivant les critères du Bureau International du Travail, critères qui font sous-estimer le nombre réel de chômeurs. C'est-à-dire qu'au moins 11,7 % de la population active ne peut pas trouver de travail.

Le chômage s'est accru de 10 % en un an. La détérioration est spectaculaire : il ne s'était accru "que" de 5,1 % pour l'année 1992.

Ces millions de personnes au chômage, cela veut dire des dizaines de milliers de jeunes encore à l'école qui savent qu'ils connaîtront le chômage ; cela veut dire des hommes et des femmes qui, passé 40 ans et licenciés, se demandent avec angoisse s'ils ne sont pas consi-

dérés comme trop vieux par les patrons pour retrouver un jour du travail. Sans compter tous ceux qui galèrent de petits boulots en CDD ou autres...

Et toutes les prévisions sont pessimistes : le chômage va atteindre les 12,5 % de la population active d'ici la fin de l'année, d'après l'INSEE, et va continuer... même après la reprise, dont on nous parle maintenant pour 1994. Il faudrait, paraît-il, une croissance de 3 % au moins pour que la courbe du chômage commence à s'inverser !

Cela peut continuer... à moins que les travailleurs refusent que les patrons fassent la loi. Car le chômage n'est pas, comme on voudrait le faire croire, une fatalité économique mais le résultat d'un choix du patronat et des gouvernements qui se sont succédés : celui de garantir leurs profits et de faire payer la crise aux seuls travailleurs.

TRAVAILLEURS "KLEENEX"

Dans l'avant-projet du gouvernement concernant l'emploi, figure le "ticket service", un système qui permettrait à un employeur — particulier ou entreprise — de faire travailler des personnes à l'heure sans avoir besoin de remplir une feuille de paye, ni de faire des déclarations aux organismes

sociaux. Il suffirait d'acheter un ticket dans un service public, voire dans un bureau de tabac. En somme, ce serait le "travailleur jetable". Un retour à avant 1936.

Pour ne pas revenir à l'esclavage, ce sont les patrons qu'il va falloir jeter.

Le volcan

de
Klaus Mann

D'une famille d'écrivains puisque fils de Thomas Mann et neveu d'Heinrich Mann, Klaus Mann quittait l'Allemagne en 1933. Tout comme les personnages qu'il dépeint dans ce roman, il fuyait le nazisme au pouvoir et les persécutions contre tous les milieux de gauche, sociaux-démocrates et communistes, contre les intellectuels ne se ralliant pas inconditionnellement au nouveau régime, contre les Juifs. "L'heure est à la déshumanisation, à l'endurcissement ! Voici le temps des assassins !", écrit-il dans l'une des dernières pages de ce livre, rédigé en exil et publié en 1939, livre qui laisse couler à chaque page l'amertume, le désespoir, la résignation mais aussi la colère de ceux qui sont malmenés sinon pourchassés par le totalitarisme installé au pouvoir, à Berlin. Klaus Mann n'était pas un militant de gauche, ni un sympathisant du communisme, mais il lui suffisait d'être juif et "intellectuel européen" — ainsi qu'il tenait lui-même à se qualifier — hostile à la forte montée du nationalisme, pour ne plus pouvoir supporter le climat des années trente et choisir de quitter l'Allemagne (par la suite, la famille tout entière sera déchue de sa nationalité allemande par les nazis). Et c'est en quelque sorte une chronique de l'émigration qu'il retrace au fil des pages de son livre. Un sujet que bien d'autres écrivains, tels Erich Maria Remarque, Arthur Koestler, Gustav Regler, pour ne citer que quelques exemples, ont abordé par ailleurs, chacun avec ses préoccupations tournées vers l'avenir malgré tout, pour certains, ou au contraire pessimistes comme Klaus Mann.

Ceux qui ont pu fuir avant ou après l'arrivée d'Hitler au pouvoir viennent de la petite bourgeoisie. Des artistes à la carrière brisée, des professeurs mis au ban

de l'enseignement du jour au lendemain, des étudiants, des écrivains, constituent l'essentiel de ce milieu qu'il nous décrit. Certains arrivent en France après un séjour en prison ou dans un camp de concentration à cause de leur sympathie, réelle ou supposée, pour les idées de la social-démocratie. Ils ont pour centre de ralliement à Paris, le bistrot de Madame Schwalbe, ancienne tenancière d'un café "de gauche" à Berlin qui, elle aussi, a choisi l'émigration. Le bistrot est un lieu où l'on se retrouve après s'être perdu de vue, où l'on revient, où se font les rencontres, où s'organisent les départs vers la Suisse, vers les Etats-Unis aussi, où l'on discute enfin et où s'échangent les nouvelles reçues d'Allemagne, de ceux qui sont encore là-bas. Le désarroi domine chez ces déracinés, jeunes et moins jeunes, qui ne savent que faire, où aller, comment vivre et sombrent pour certains dans le désespoir, la drogue, la mort. Même ceux qui cherchent à lutter ou à aider ceux qui résistent au nazisme, échouent. D'autres saisissent la possibilité de rejoindre, en Espagne, les Brigades Internationales contre Franco pour fuir l'inactivité, le sentiment de naufrage, personnel et général, qui les submerge. D'autres enfin se résignent et réussissent à jeter l'ancre pour retrouver une certaine sérénité.

Ce livre, au rythme lent, décrit les sentiments qui déchirent ces émigrés et fait ressentir l'atmosphère qui devait alors régner. Une atmosphère tellement pesante qu'elle leur laisse, à eux, bien peu d'espoir.

Ce "roman de l'émigration allemande 1933-1939" est à lire.

L.P.

Le Volcan, de Klaus Mann
Les Cahiers rouges,
édition Grasset, 66 F.

L'homme sur les quais

un film de
Raoul Peck



A travers les souvenirs épars et les cauchemars d'une petite fille, ce film nous plonge dans l'ambiance pesante d'Haïti au début des années soixante.

Sous la présidence de François Duvalier, dit "Papa Doc", les tontons macoutes font régner l'arbitraire et une dictature féroce. Vivant sur le dos de la population, ces bandes armées traquent impitoyablement le moindre signe d'opposition, au régime comme à leurs exigences personnelles. Et dans la petite ville où toute l'action se situe, il ne fait pas bon croiser le sinistre Janvier, représentant local du nouveau pouvoir et chef des miliciens. Surtout quand il vient de lire sur un mur le graffiti : "Macoutes assassins". Le premier venu, le parrain de la petite fille en l'occurrence, depuis quelque temps déjà repéré comme "contestataire", est arrêté et sauvagement torturé, au point qu'il en devient infirme et fou. C'est l'occasion pour Janvier de régler ses comptes avec un rival, le capitaine Jansson, serviteur dévoué du régime duvaliériste, mais obstacle à ses ambitions personnelles. Le capitaine et sa femme doivent s'exiler, laissant les enfants à la garde de leur grand-mère. Sarah (la narratrice du film) et ses deux sœurs sont donc cachées et protégées par cette commerçante aisée,

qui ne se résigne pas à subir l'arbitraire des macoutes. Refusant jusqu'au bout de courber l'échine, elle finira, malgré ses relations et son argent, par disparaître comme beaucoup d'autres dans les gèdes duvaliéristes.

Si le mode de narration choisi — des images qui s'entremêlent au rythme des souvenirs de Sarah — peut un peu dérouter le spectateur au début, ce film poignant vaut d'être vu.

O.L.

Je m'appelle Victor

un film de
Guy Jacques

Une histoire d'amitié vue à travers le regard de Basile, un enfant de 11 ans, où se mélangent le rêve, la légende et les souvenirs. Il évolue au milieu de personnages souvent pittoresques, toujours touchants : Rose, pleine de souvenirs et de tendresse, Cécile et ses seize printemps, l'oncle, squellette dans un train fantôme, le grand-père qui revit le Tonkin dans sa maison...

Un film où le réel et l'imaginaire sont tour à tour cruels et romantiques.

E.M.

LUTTE OUVRIERE

(Union Communiste Internationaliste)

LUTTE OUVRIERE regroupe des militants pour qui le socialisme n'a ni le visage de Mitterrand, ni celui des dirigeants de l'ex-Union Soviétique. Les travailleurs sont seuls capables de remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine, car communisme et socialisme sont le seul avenir possible pour l'humanité menacée par les guerres, les crises, l'épuisement des matières premières et la pollution dus à l'anarchie et à l'égoïsme de la société actuelle. Les travailleurs devront détruire l'appareil d'Etat de la bourgeoisie, c'est-à-dire son gouvernement mais aussi son Parlement, ses tribunaux, sa police, son armée et exercer eux-mêmes, directement, le pouvoir, car le bulletin de vote ne peut pas changer la vie. Les travailleurs n'ont pas de patrie et ils savent qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut pas être un peuple libre. C'est pourquoi les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, c'est-à-dire communistes et socialistes révolutionnaires et internationalistes.

Adresser toute correspondance à :

LUTTE OUVRIERE - B.P. 233 - 75865 PARIS CEDEX 18 - FRANCE

La Société d'Éditions de Lutte Ouvrière - BP 233, 75865 PARIS CEDEX 18 - est une S.A.R.L. au capital de 20 000 F, durée cinquante ans, à partir du 1^{er} janvier 1970. Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, José Chatroussat. Directeur de publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. Tirage : 14 000 exemplaires. Composition : Point-Virgule Photocomposition - Paris. Impression : Roto de l'Île-de-France, 20, rue de la Victoire - 93150 Le Blanc-Mesnil - 48 65 32 75. Commission paritaire des publications n° 64 995.

ABONNEMENTS À LUTTE OUVRIÈRE ET LUTTE DE CLASSE

	LUTTE OUVRIÈRE		LUTTE DE CLASSE (1 an soit 10 n°)
	1 an	6 mois	
France DOM-TOM	300 F	160 F	100 F
DOM-TOM, voie aérienne	390 F	200 F	140 F
Europe (soit zone postale 1)	420 F	210 F	100 F
Autres pays, voie ordinaire			
- Afrique francophone, Moyen-Orient, USA, Canada (soit zone 2)	450 F	230 F	140 F (comme voie aérienne)
- Autres pays d'Afrique, Amérique Centrale et du Sud, Japon, Asie du Sud-Est (soit zone 3)	520 F	270 F	140 F
- Océanie (soit zone 4)	540 F	280 F	140 F
Autres pays, voie aérienne			
- Afrique francophone, Moyen-Orient, USA, Canada (soit zone 2)	480 F	250 F	140 F
- Autres pays d'Afrique, Amérique Centrale et du Sud, Japon, Asie du Sud-Est (soit zone 3)	540 F	280 F	170 F
- Océanie (soit zone 4)	660 F	340 F	210 F

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

BULLETTIN D'ABONNEMENT

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL et VILLE :

COMPLEMENT D'ADRESSE :

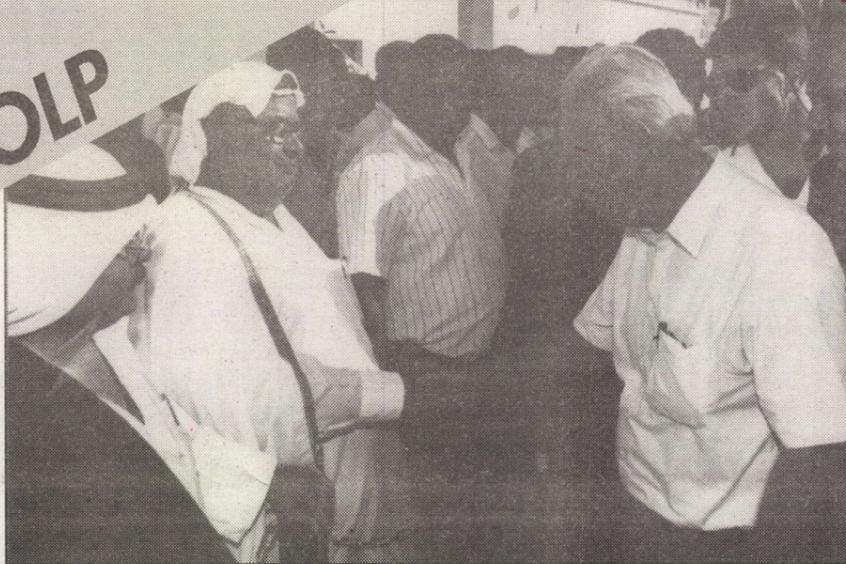
Je m'abonne à : **LUTTE OUVRIERE - LUTTE DE CLASSE**, pour une durée de :

(rayer la mention inutile).

Ci-joint la somme de :

Règlement :
- par chèque bancaire ou postal à l'ordre de MICHEL RODINSON,
- par virement postal à MICHEL RODINSON, CCP 6 851 10 R - PARIS.

Accord Israël-OLP



Rabin et un notable palestinien à l'occasion d'une inauguration le 24 août dans la bande de Gaza.

UN REcul
CALCULÉ
DE LA PART
D'ISRAËL

■ Le projet d'accord entre le gouvernement israélien et l'Organisation de Libération de la Palestine (OLP) de Yasser Arafat, dévoilé par le ministre israélien des Affaires étrangères Shimon Pérès le 29 août, semble avoir pris beaucoup de monde au dépourvu.

Négocié en secret en Norvège par Shimon Pérès en personne, ce projet, après ratification par la Knesset, a atterri sur la table de négociation à Washington et a redonné une base de discussion à des pourparlers qui s'enlisaient depuis de longs mois.

Tel qu'il est, le projet d'accord est très loin de constituer une véritable reconnaissance des droits du peuple palestinien. Mais, tout limité et insatisfaisant pour les revendications palestiniennes que soit ce projet, il n'en constituerait pas moins un recul réel de la part de l'Etat israélien, sous réserve bien entendu qu'il soit appliqué, ce qui n'est encore nullement garanti.

Certes, on parle, en annexe de ce plan, de la reconnaissance formelle de l'Etat d'Israël par

les dirigeants de l'OLP. Mais cette concession politique, cela fait déjà un certain temps que le leader de l'OLP Yasser Arafat l'avait faite dans ses déclarations, et sans contrepartie.

En revanche, la reconnaissance formelle du peuple palestinien comme une entité nationale ayant des droits et des représentants propres est une concession que l'Etat israélien s'était jusqu'à ce jour toujours obstinément refusé à faire. Désormais les dirigeants de l'OLP, à commencer par Arafat lui-même, cessent d'être des "criminels" à abattre pour devenir des interlocuteurs reconnus dignes de discuter presque d'égal à égal avec le gouvernement israélien. Et cela aussi constitue un recul.

Pourquoi ce recul des dirigeants israéliens ? Certes, en maintenant son attitude intransigeante, l'Etat d'Israël prenait le

risque de s'enfoncer de plus en plus dans le borbier, en Israël même où il ne parvient pas à rétablir l'ordre dans les Territoires occupés, mais également au sud-Liban où les bombardements de rétorsion semblent ne réussir qu'à attiser l'activité militaire des milices intégristes. Mais cela, en soi, n'est pas nouveau. C'est un risque que les dirigeants israéliens ont accepté depuis bien longtemps, même s'il devient de plus en plus menaçant.

Car d'un côté l'OLP de Yasser Arafat, usée par ses échecs passés et par ses divisions internes, a perdu une bonne part du prestige et de l'autorité qu'elle avait. De l'autre, les intégristes de Hamas et du Hezbollah ont peu à peu occupé le terrain perdu par l'OLP. Que ce soit dans les Territoires occupés ou au sud-Liban, il semble

bien que ce soit les intégristes qui aujourd'hui entraînent dans leur sillage les jeunes et d'une façon générale les éléments les plus combattifs de la population palestinienne.

Or si Arafat a fait depuis longtemps ses preuves en tant que leader politique respectable, respectueux des règles du jeu de la diplomatie internationale et surtout soucieux de la stabilité politique de la région, il n'en va pas de même des leaders intégristes. Ceux-ci ont au contraire des ambitions à l'échelle de l'ensemble du Moyen-Orient qui risquent de déstabiliser la région et de menacer un jour ou l'autre jusqu'à l'existence de l'Etat d'Israël.

Les dirigeants israéliens ont sans doute estimé qu'en conservant leur attitude intransigeante ils prenaient le risque de renforcer dangereusement le courant

intégriste montant, et cela forcément au détriment de l'OLP et d'Arafat. Et à ce jeu, ils rapprochaient un peu plus l'échéance où ils n'auraient plus en face d'eux d'interlocuteurs mais seulement les dirigeants intégristes.

Les dirigeants israéliens semblent avoir choisi de ne pas prendre ce risque. Et en offrant à Arafat la possibilité de s'attribuer le mérite des concessions obtenues, en ouvrant, dans les nouvelles régions autonomes, un espace politique aux hommes de l'OLP, les dirigeants israéliens les aident sans conteste à retrouver une autorité largement entamée. En un mot, ce recul pourrait n'être bien qu'une façon pour l'Etat d'Israël de choisir un interlocuteur en la personne d'Arafat, et de s'assurer que cet interlocuteur retrouve suffisamment de poids pour jouer son rôle.

Il y a encore loin du plan Pérès à la reconnaissance du peuple palestinien

Au-delà du flou toujours ambigu des formules diplomatiques, en quoi consiste donc ce "plan Pérès" comme la presse l'a déjà baptisé ?

Dans un premier temps des "autorités auto-gouvernementales transitoires" palestiniennes seraient constituées : au sud, dans la bande de Gaza ; à l'est, dans une partie de la Cisjordanie autour de la ville de Jericho.

Dans ces zones, les nouvelles autorités palestiniennes prendraient en charge l'essentiel des fonctions administratives et gouvernementales, y compris celle du maintien de l'ordre. Pérès a par exemple indiqué que, dans la bande de Gaza au moins, le transfert des pouvoirs à une police palestinienne pourrait se faire sous un mois au plus. Ensuite, ce statut serait étendu, dans les neuf mois suivant la signature de l'accord, à l'ensemble de la Cisjordanie, suivant des modalités qui restent à déterminer.

A l'issue de cette période de neuf mois, au plus tôt, les populations de Cisjordanie et de la bande de Gaza seraient conviées à élire un conseil d'autonomie palestinien qui reprendrait en charge l'administration de ces deux

régions. Pourront aussi participer à l'élection de ce conseil les 150 000 Palestiniens de la partie orientale de Jérusalem, annexée à Israël en 1967. Mais ces derniers ne pourront ni se porter candidats, ni jouir de l'autonomie concédée aux Territoires occupés.

Au terme d'une période de deux ans, de nouvelles négociations seraient ouvertes en vue de fixer le statut définitif des régions déjà autonomes ainsi que celui de Jérusalem-est.

Pendant cette période, l'autorité suprême de l'Etat israélien resterait reconnue dans toutes les régions concernées. L'armée israélienne serait "redéployée" mais continuerait à maintenir ses bases dans les régions autonomes, sous une forme peut-être plus discrète mais en tout cas pas moins massive.

Enfin, le maintien des colons juifs (ils sont environ 120 000 dans les Territoires occupés et 150 000 à Jérusalem-est) serait garanti par les signataires de l'ac-

cord tandis que le gouvernement israélien s'engagerait à s'opposer à toute nouvelle implantation.

Tout cela est donc encore très loin de la reconnaissance des droits du peuple palestinien.

En fait de territoire, celui-ci doit se contenter d'une autonomie sous tutelle dans deux régions minuscules, sans communication l'une avec l'autre, pratiquement dépourvues de ressources naturelles ou d'infrastructure économique, et de ce fait économiquement totalement dépendante d'Israël.

Qui plus est, ces régions sont loin d'englober l'ensemble de la population palestinienne actuellement sous domination israélienne. Le sort des Palestiniens de Jérusalem-est n'est pas réglé et encore moins celui des 700 000 Palestiniens qui vivent dans le reste du territoire israélien.

Dans les régions "autonomes" elles-mêmes, il reste des zones d'ombres lourdes de menaces. En particulier le maintien sans résér-

ve de l'ensemble des implantations juives récentes dont beaucoup sont autant de bastions de l'extrême-droite intégriste juive, armés jusqu'aux dents en plein coeur de ces régions soi-disant concédées à la population palestinienne. Quant au maintien de l'armée israélienne, même "redéployée", dans les régions autonomes, il constitue une menace permanente pour la population dont tous ceux, et ils sont nombreux, qui ont participé aux manifestations de l'Intifada sont bien placés pour savoir ce qu'elle signifie.

Enfin, il reste que le problème palestinien se pose non pas à l'échelle d'Israël seul, mais à l'échelle de l'ensemble du Moyen-Orient, et que le sort des millions de Palestiniens, disséminés aux quatre coins de cette région, et pour un certain nombre encore parqués dans des camps, reste de toute façon en suspens.

Opération de police israélienne dans un camp de réfugiés palestiniens

